



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALLOCATION DOCTORALE EN HISTOIRE MILITAIRE ET DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS

COMBATTANTS - ÉDITION 2026

DOSSIER DE CANDIDATURE / RÈGLEMENT

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **24 avril 2026**

*(envoi des dossiers par voie
électronique uniquement)*

Nom et prénom du candidat :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (mention de double nationalité si cas échéant) :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mél :

Titre du projet de thèse :

Établissement :

Année de thèse à la rentrée 2026-2027 :

Date de soutenance envisagée :

Nom et Prénom du directeur de thèse :

École doctorale de rattachement :

Unité/Laboratoire de rattachement :

Cotutelle ou co-directeur (à préciser) (nom du co-directeur et du laboratoire) :

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le ministère des Armées et des Anciens combattants attribue des allocations doctorales dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche en histoire militaire et de la défense en 2026, sous réserve des crédits alloués. Cette allocation qui permet le financement d'un contrat doctoral, a pour objectif de soutenir pendant trois ans un chercheur qui s'engagera ou déjà engagé dans une thèse en histoire militaire et de la défense qui porte sur l'un des axes de recherches défini par le comité directeur de la recherche historique de la défense du ministère des Armées et des Anciens combattants :

- **Les évolutions de l'organisation de la défense et des armées :**
 - L'articulation entre le politique et le militaire ;
 - Les administrations et les ministères ;
 - L'organisation du commandement ;
 - De l'organisation des armées à l'organisation interarmées et interalliées.
- **Les engagements extérieurs et la conduite des opérations depuis 1962 :**
 - L'histoire des opérations extérieures ;
 - La typologie des opérations.
- **Stratégies d'action et de dissuasion :**
 - L'histoire de la pensée stratégique ;
 - Les trois niveaux : le stratégique, l'opérationnel, la tactique ;
 - Le fait nucléaire ;
 - Stratégies et changements technologiques.
- **L'articulation entre la défense et la sécurité intérieure :**
 - Les missions de police des armées ;
 - L'emploi de la force armée sur le territoire national ;
 - L'histoire de la Gendarmerie.
- **Histoire de la guerre et de ses formes, en particulier la guerre non conventionnelle et les conflits de haute intensité :**
 - Typologie des conflits et des guerres ;
 - L'histoire du renseignement ;
 - Les formes économiques et technologiques de la guerre ;
 - La communication en temps de guerre et en temps de paix ;
 - Les conflits de haute intensité.
- **Aspects sociaux, culturels et mémoriels de la guerre, la défense globale et la force morale :**
 - La société militaire et la place du militaire dans la société ;
 - Imaginaires sociaux et cultures de guerre : sociétés combattantes, sociétés civiles, décideurs militaires et politiques ;
 - Mémoires de guerre et gestion de la mémoire de guerre.
- **L'histoire de l'administration du ministère des Armées et des Anciens combattants ;**
- **L'histoire budgétaire et l'histoire économique de la politique de défense, des armées et de l'armement.**

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

1. Le dispositif a pour objectif de faire soutenir le candidat à l'issue des trois années de financement et demande donc un engagement moral de la part du candidat comme de son ou ses directeur(s) de thèse à respecter cette durée de trois ans. Afin d'appliquer la réforme licence-master-doctorat de l'enseignement supérieur et conformément au décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, les candidats qui s'inscriront en première année de thèse à la rentrée universitaire suivant le dépôt de candidature seront privilégiés.

2. Le ministère des Armées par et des Anciens combattants l'intermédiaire de la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) verse une allocation à l'établissement dont dépend le doctorant. Cette allocation permet à l'établissement de salarier le doctorant pendant trois ans, pour une rémunération brute de 2300.

3. Peut faire acte de candidature, tout candidat de nationalité française ou étrangère qui s'inscrira en première année de thèse à la rentrée universitaire suivant le dépôt des candidatures ainsi que tout candidat inscrit en première année de thèse pour l'année universitaire 2025-2026. Le candidat doit être inscrit dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel français (avec ou sans cotutelle, française ou étrangère). Les dossiers de candidature sont soumis à l'examen du conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD). Ce dernier prendra notamment en compte les critères suivants :

- Pertinence du sujet proposé au regard des axes de recherche et de son intérêt pour le ministère des Armées et des Anciens combattants ;
- Valeur scientifique du projet de thèse ;
- Valeur/profil du candidat ;
- Pertinence de son projet professionnel ;
- Valeur du laboratoire d'accueil et la qualité de l'encadrement.

Ne peuvent prétendre à l'obtention d'une allocation, les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse de thèse attribuée par le ministère des Armées et des Anciens combattants ou par tout autre ministère, collectivité, association, fondation ou organisme.

4. Les candidats retenus lors de la première phase par le CSRHD sont ensuite conviés à un entretien oral avec un jury dédié.

5. L'établissement présentant un candidat est tenu d'établir un contrat doctoral à l'étudiant sélectionné dans le cadre de ce dispositif. Afin de permettre la mise en place des financements, elle signe une convention. L'établissement et le doctorant signent une charte avec la DMCA établissant les obligations et droits de chacune des parties. Le candidat et le directeur de thèse doivent s'être assurés auprès de leur établissement et avant le dépôt de candidature du doctorant au présent dispositif, qu'il remplit bien les conditions permettant la signature de la convention de financement.

6. Pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le candidat est informé qu'il pourra faire l'objet d'un contrôle élémentaire, d'une décision d'agrément ou d'une procédure d'habilitation. La non-validation de ces éléments entraînera une résiliation de plein droit de la convention.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :

- ✓ Le présent dossier de candidature, dûment complété, par le candidat et son ou ses directeur(s) de thèse ;
- ✓ Une présentation en 5 pages maximum (police 12, times new roman ou arial, interligne simple) du projet de thèse, exposant la problématique, les objectifs, la méthodologie et l'intérêt de la thèse pour le ministère des Armées et des Anciens combattants en se référant aux axes de recherche (décrits en page 2). Cette présentation sera accompagnée d'une présentation succincte des sources et de la bibliographie (3 à 5 pages) ;
- ✓ Un *curriculum vitae* détaillé du candidat ;
- ✓ Une liste des publications et des travaux du candidat ;
- ✓ Une lettre par laquelle le candidat sollicite ce financement pour un sujet défini en accord avec le(s) directeur(s) de recherche ;
- ✓ Une lettre de recommandation rédigé par le(s) futurs directeur(s) de thèse ou par le(s) directeur(s) si le candidat est déjà inscrit en première année de thèse ;
- ✓ Une lettre d'engagement de l'École doctorale attestant qu'elle accueillera le candidat s'il est sélectionné ; cette dernière sera accompagnée d'une attestation d'inscription si le candidat est déjà inscrit en thèse ;
- ✓ Un exemplaire en format pdf et un résumé (5 pages) du mémoire de master 2 accompagné du relevé de notes pour les candidats détenteurs de ce diplôme. Pour les personnes inscrites en 2025-2026 en master 2 et dont les résultats n'ont pas encore été délibérés au moment du dépôt du dossier, le mémoire de master 1, le relevé des résultats déjà obtenus et un état d'avancement du master 2 attesté par le directeur de mémoire sont demandés.
- ✓ Une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- ✓ Une copie recto-verso de la carte d'assuré social.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU INCORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **26 février 2026** : début de la campagne pour l'allocation doctorale « Histoire militaire et de la défense » ;
- **24 avril 2026 (23h59)** : date limite de dépôt des dossiers de candidature ;
- **Fin juin 2026** : examen des candidatures par le conseil scientifique de la recherche historique de la défense (phase 1) ;
- **Début juillet 2026** : audition des candidats retenus en phase 1
- **Juillet 2026** : notification aux doctorants et signature des conventions et chartes.

Ce dossier et toutes les pièces constitutives du dossier de candidature doivent être envoyés pour le **24 avril 2026 (23h59)** en précisant en objet « **Contrat doctoral 2026** » par voie électronique via un service en ligne de transfert de dossiers volumineux à l'adresse suivante :

dmca.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr

La validation du dossier de candidature est effective lorsque que le candidat a reçu un accusé-réception par courriel.

Renseignements : dmca.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr
Tel : 09 88 68 65 21

DIRECTEUR DE THÈSE

Il appartient au directeur de thèse de faire respecter les obligations contractuelles de la convention. Il est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat qu'il remettra dans le dossier de candidature.

Nom :

Prénom :

Grade, établissement, département et laboratoire d'appartenance :

.....
.....
.....
.....

Adresse professionnelle :

.....
.....
.....

Téléphone :

Mél:.....
.....

Nombre de doctorants actuellement dirigés :

.....

A _____, le

Signature du directeur de thèse

CO- DIRECTEUR DE THÈSE

Le co-directeur de thèse doit respecter les obligations contractuelles de la charte des thèses qu'il signe. Il est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat qu'il remettra dans le dossier de candidature.

Nom :.....
.....

Prénom :

Grade, établissement, département et laboratoire d'appartenance :

.....
.....
.....
.....

Adresse professionnelle :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Mél :

.....
.....

Nombre de doctorants actuellement dirigés :

.....
.....

A _____ , le

Signature du co-directeur de thèse

